

Lettre type de demande d'autorisation d'absence pour stage syndical à déposer  
**avant le 13 décembre 2021.**

Nom Prénom  
Grade, fonction  
Établissement

à Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon,  
s/c de Monsieur/Madame le/la Proviseur(e)/Principal(e) du (nom de votre établissement)

\* Pas de formule d'appel dans un courrier administratif \*  
Conformément aux dispositions <sup>(1)</sup>

- de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale <sup>(2)</sup>

et du décret 84-474 du 15 juin 1984 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé **le 13 janvier 2022** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **Dijon**. Il est organisé par le SNES-FSU, sous l'égide de l'IRHSES <sup>[3]</sup>, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 publié au J.O.R.F. du 30 janvier 2009).

\* Pas de formule de politesse dans un courrier administratif \*

A ....., le ...-... - 2021  
Signature

Notes (ne pas les reproduire dans votre courrier) :

(1) Lettre administrative adressée à Madame la Rectrice, à reproduire, compléter et déposer par la voie hiérarchique auprès de votre chef d'établissement au plus tard **un mois avant le début du stage**. Tout courrier par la voie hiérarchique est obligatoirement transmis.

[2] Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire loi 84-16 ; non titulaire loi 82-997).

[3] Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les Enseignements de Second degré.

**Toute autorisation d'absence pour un stage syndical est strictement de droit, dans la limite de 12 jours par fonctionnaire et par an. Cette limite est rarement atteinte. La formation syndicale est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !**

\*\*\*\*\*

**COUPON A RENVoyer AU SNES – STAGE LANGUES VIVANTES DU 13 JANVIER 2022  
par mail [s3dij@sn.es.edu](mailto:s3dij@sn.es.edu) ou par courrier 6 allée Cardinal de Givry 21000 DIJON.**

NOM :..... PRENOM .....

ADRESSE :.....

Mail .....@.....

Participera au stage  OUI  NON

Question à aborder :